

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3 janvier 1936, promulguant dans la colonie le décret du 12 décembre 1935 relatif à l'administration des détachements de gendarmerie actionnés dans le territoires relevant du département des colonies.

n° 3

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 janvier 1936

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur de la cote française des Somalis et dépendances, officier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 12 décembre 1935, relatif à l'administration des détachements de gendarmerie stationnés dans les territoires relevant du département des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 15 décembre 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 12 décembre 1935 susvisé relatif à l'administration des détachements de gendarmerie stationnés dans les territoires relevant du Département des colonies, Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A, ANNET,